

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU JEUDI 11 MAI 2023

Point **7** de l'ordre du jour

Transmission du postulat déposé par M. Nicolas DAFFLON  
Intitulé : « *Recréer un lieu de rencontre adapté à de grandes manifestations* »

No ordre 8\_20230216

Lors de la séance du conseil général du 16 février 2023, M. Nicolas DAFFLON a déposé le postulat cité en titre dont le texte de la présentation au conseil général est reproduit au verso.

Le postulat a été transmis au bureau du conseil général pour examen, conformément à l'art. 95 du règlement du conseil général. Lors de sa séance du 28 mars 2023, ledit bureau l'a déclaré

- recevable  
 irrecevable.

**Le bureau du conseil général émet un préavis favorable ou défavorable à l'attention du législatif communal, pour la transmission au conseil communal du postulat déposé par M. Nicolas DAFFLON intitulé : « *Recréer un lieu de rencontre adapté à de grandes manifestations* ».**

Au nom du bureau du conseil général de la Ville de Romont

Le Président



Thierry JORDAN

Le Secrétaire



Yves BARD

Développement :

## **Conseil général de Romont Postulat**

### **Titre : Recréer un lieu de rencontre adapté à de grandes manifestations**

Les grandes manifestations (Carnaval, discos) qui drainent un nombreux public ne sont plus organisées dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, car les installations de sécurité y sont insuffisantes. Il manque principalement une issue de secours.

Aujourd'hui, il n'y a pas d'autre lieu susceptible d'accueillir ce type de manifestations sur le territoire de la commune, et les organisateurs ne peuvent plus répondre aux exigences sécuritaires actuelles pour proposer de telles animations.

Ainsi, les cosignataires estiment que cette lacune actuelle doit absolument être comblée rapidement, pour nos sociétés, pour nos jeunes, pour le dynamisme de notre ville.

C'est pourquoi, l'objet de ce postulat est une demande au Conseil communal d'étudier les possibilités de recréer un lieu de rencontre adapté à de grandes rencontres, soit en adaptant la grande salle de l'Hôtel de Ville aux normes de sécurité actuelles, soit en proposant d'autres lieux susceptibles d'accueillir ce genre de manifestations.

Nicolas Dafflon  
Le 16 février 2023